

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

-----



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 25/190/AC**

**SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025**

**OBJET :** ACTION CULTURELLE  
Mise à disposition des espaces de l'Action Culturelle - Mise à jour des tarifs et de la convention d'utilisation.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de novembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 03 novembre 2025 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Nathalie CASTELLI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

**Absents :** Jean-Claude TAFANI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Marcu Antonu TAFANI ; Johanna GUIDICELLI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI.

**Avaient donné procuration :** Jean-Claude TAFANI à Jean-Christophe ANGELINI ; Claire ROCCA SERRA à Jeanne STROMBONI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie CASTELLI ; Ange Paul VACCA à Vincent GAMBINI ; Georges MELA à Florence VALLI ; Etienne CESARI à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 3<sup>ème</sup> Adjointe déléguée à la Culture, à l'Éducation, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Commune met à disposition, des administrés, différents espaces situés au sein de bâtiments communaux ou loués.

Pour ce faire des tarifs ont été fixés et une convention type de ces espaces a été mise en place.

Il convient de mettre à jour ces tarifs et cette convention, en tenant compte de l'ajout de nouveaux espaces :

- le « Spaziu Pifanu » situé au sein de l'ancienne école maternelle Pifanu, en attendant que celle-ci fasse l'objet de travaux de réaménagement. Cet espace se compose de huit salles, équipées de tables et de chaises, dont une d'un équipement média spécifique.
- une salle de danse située à Arutoli.

Les tarifs sont déterminés de manière forfaitaire en fonction de plusieurs critères dont le prix au mètre carré, le coût en personnel ou encore les coûts d'entretien.

Ces tarifs tiennent aussi compte du type d'utilisateur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de mettre à jour les tarifs et la convention d'utilisation des espaces de l'Action Culturelle.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20/156/AFF CULT du 21 décembre 2020,

Vu la délibération n° 21/119/AC du 13 septembre 2021,

Vu la délibération n° 22/006/AC du 10 janvier 2022,

Vu la délibération n° 23/137/AC du 09 octobre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 07 novembre 2025,

Après en avoir délibéré,

## **DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** d'abroger les délibérations n° 20/156/AFF CULT du 21 décembre 2020, n° 21/119/AC du 13 septembre 2021, n° 22/006/AC du 10 janvier 2022, n° 23/137/AC du 09 octobre 2023.

**ARTICLE 2 :** d'approuver la mise à jour des tarifs des espaces de l'Action Culturelle comme suit :

- > Tarif 1 : applicable aux organismes, institutions, personnes privées et sociétés.
- > Tarif 2 : applicable aux organismes, institutions, personnes privées et sociétés relevant du secteur culturel et aux associations à but non lucratif ainsi que pour un usage familial (baptême, communion, mariage, anniversaire...etc.).

DÉSIGNATION DES LOCAUX	TARIFS * **					
	TARIF 1			TARIF 2		
	1/2 journée	Journée	A partir du 3 <sup>ème</sup> jour	1/2 journée	Journée	A partir du 3 <sup>ème</sup> jour
<b>SALLE POLYVALENTE</b>						
Salle polyvalente (Ancienne caserne des pompiers)	100 €	200 €	150 €	50 €	100 €	75 €
<b>ESPACE JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA</b>						
Salle rouge	871 €	1 743 €	1 394 €	581 €	1 163 €	930 €
Espace rencontre accueil	114 €	228 €	182 €	95 €	190 €	152 €
Foyer / Hall d'exposition	185 €	369 €	295 €	154 €	308 €	246 €
<b>SPAZIU PIFANU</b>						
Grand hall	100 €	200 €	150 €	50 €	100 €	75 €
Salle 1, 2, 3, 4, 6, 7	50 €	100 €	75 €	30 €	50 €	40 €
Salle 5 (Equipé média)	100 €	200 €	150 €	50 €	100 €	75 €
<b>MURATEDDU MAIRIE ANNEXE</b>						
Salle étage 1	25 €	50 €	40 €	21 €	42 €	34 €
Salle étage 2	48 €	95 €	76 €	40 €	79 €	64 €
<b>U PRICOGHJU</b>						
Salle communale	27 €	55 €	44 €	23 €	46 €	37 €
<b>U SPIDALI</b>						
Petite salle 1	18 €	36 €	29 €	15 €	30 €	24 €
Petite salle 2	17 €	35 €	28 €	14 €	29 €	23 €
Grande salle	40 €	80 €	64 €	33 €	66 €	53 €
<b>ARUTOLI</b>						
				1 heure	1/2 journée	Journée
Salle de danse				15 €	30 €	50 €

\* Ces tarifs s'entendent :  
- hors prestation technique communale (sonorisation et lumières) : 550 € pour la Salle rouge / 250 € pour les autres espaces et salles.  
- hors prestation logistique communale (prêt de tables et de chaises) : 150 €.  
- hors chèque de caution : 3 000 € pour la Salle Rouge / 1 000 € pour les autres espaces.  
\*\* Une majoration de 10 % sera également appliquée, à tous les tarifs, lorsque le demandeur se situe en dehors du territoire communal.

**ARTICLE 3 :** d'approuver la mise à jour de la convention d'utilisation des espaces de l'Action Culturelle ci-annexée.

**ARTICLE 4 :** Les crédits en dépenses et en recettes afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	20
Nombre de procurations	6
Nombre de suffrages exprimés	26
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

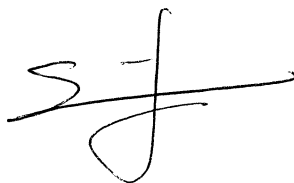
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance

Grégory SUSINI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GS' with a stylized flourish extending to the right.